

Informations aux parents d'élèves de 2^{nde} Pro SAPAT

Pièces jointes à ce courrier :

- Coupon BAFA
- Feuille de stage envisagé
- Fiche « Information aux familles »

C'est avec plaisir que nous accueillerons votre enfant au Lycée Saint-Martin.

⇒ **Sa rentrée aura lieu le lundi 1er septembre 2025 à 8h10.**

Une attestation d'assurance scolaire est à demander auprès de votre assureur et à fournir le jour de la rentrée au professeur principal

Période d'accueil

Les **lundi 1er et le mardi 2 septembre**, nous organisons des temps d'accueil. Ceux-ci ont pour objectif de présenter aux élèves l'établissement, la formation de 2^{nde} Professionnelle et de les guider dans leur projet. La photo de classe et individuelle est prévue le vendredi 5 septembre.

Un échange sur la formation vous sera proposé au cours d'une réunion le **lundi 8 septembre à 18h00**.

Activités pédagogiques

La formation professionnelle de votre enfant implique des activités pédagogiques à l'extérieur (culturelles et/ou professionnelles), impliquant des déplacements et des coûts. Pour réaliser ces déplacements qui sont tous accompagnés d'un travail pédagogique, un forfait annuel a été fixé (cf site internet du lycée : Participation des familles).

Les élèves seront sollicités pour participer aux Portes Ouvertes le **vendredi 7 novembre, le samedi 8 novembre 2025 et le mercredi 11 février 2026**.

Un séjour à l'étranger sera organisé en classe de 1^{ère} afin d'en minimiser le coût, les élèves seront impliqués dans des actions de vente ponctuelles au cours de l'année.

Stages en entreprise

Le programme de 2^{nde} SAPAT prévoit 2 stages de 3 semaines.

Sur ces 2 périodes, une doit obligatoirement se dérouler auprès de la **petite enfance** (0-6 ans) et une autre doit être effectuée auprès de **personnes fragiles** (personnes âgées ou en situation de handicap).

Dates des stages pour l'année 2025-2026 :

- du 1er au 20 décembre 2025,
- du 23 mars au 11 avril 2026.

Nous vous demandons de réfléchir à des lieux de stage possibles et d'effectuer les premières démarches (lettres de motivation) notamment pour les crèches et les haltes garderies où les demandes sont à faire rapidement.

Pour vous aider à choisir des lieux cohérents à votre projet professionnel, nous vous proposons différents types de structures :

- Milieu hospitalier, centres de soins
- Maisons d'accueil d'enfants telles que crèches, haltes garderies, multi-accueil, centres de loisirs, centres de découvertes, maisons d'assistantes maternelles, micro-crèches ...
- Etablissements pour personnes âgées, pour personnes en situation de handicap
- Ecoles maternelles et périscolaires

Tout souhait pourra être discuté s'il est en lien avec les services aux personnes et s'il correspond au projet de l'élève. En cas de doute, veuillez attendre la rentrée avant d'effectuer les démarches.

Tournez SVP.

Des consignes plus précises et un calendrier de travail vous seront donnés à la rentrée et les professeurs seront à votre disposition pour répondre à vos questions.

Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, les stages sont rémunérés.

Dans certains lieux de stage il est possible que soient demandées des attestations médicales de vaccinations (BCG, DT Polio, Hépatite B, Rubéole, etc.), dans ce cas nous vous demandons de vous conformer à la demande du maître de stage.

Stage BAF A

En partenariat avec l'IFAC, le lycée proposera aux élèves qui le souhaitent, et qui répondent aux conditions (avoir **16 ans révolus le 1er jour du stage**) de passer le stage de base 'Formation Générale' d'une durée de 8 jours en fin d'année scolaire, du 22 juin au 26 juin 2026 et du 29 juin au 1er juillet 2026.

Une réunion d'information à destination des élèves intéressés aura lieu en septembre. Si votre enfant souhaite saisir cette opportunité, nous vous remercions de compléter le coupon joint et de le remettre au professeur principal le jour de la rentrée scolaire.

Tenue vestimentaire

- Tenue professionnelle

Chaque élève se conformera, dans ce domaine, aux exigences de son maître de stage.

- Tenue de prestation

Appelé(e) à effectuer des tâches de représentation dans diverses actions, votre enfant devra se présenter alors dans une tenue adaptée à la circonstance.

- Subvention équipement professionnel Conseil Régional

Le Conseil Régional des Pays de la Loire reconduit à la Rentrée 2025 l'attribution des crédits d'équipement professionnel destinés à l'acquisition du premier équipement afin d'en alléger le coût pour les familles. Il restera à votre charge la somme de 12 €, prélevée sur la facture de septembre.

L'établissement a la charge d'effectuer les achats.

L'élève bénéficiaire de l'équipement en est propriétaire et est responsable de son entretien.

Matériel informatique :

Les élèves de 2ndes se verront équipés d'un ordinateur portable fourni par le Conseil Régional des Pays de la Loire au cours du 1^{er} trimestre.

Les modalités de mise à disposition de ce matériel seront communiquées à la rentrée.

Liste de fournitures

Matériel professionnel pour les cours de cuisine et les cours de laboratoire :

- Un sac isotherme
- 2 boîtes alimentaires hermétiques rectangulaires de 1,5L et 2L
- 2 blouses blanches en coton manches longues marquées au nom de l'élève propres et repassées avant chaque cours
- 3 torchons propres

- Calculatrice graphique Casio 25 Pro + marquée au nom de l'élève
- Une tenue d'EPS
- Des chaussures de sport
- Une gourde
- Des écouteurs filaires avec prise Jack
- Fournitures de base (agenda, bloc-notes, copies doubles, crayons...)

Cette liste sera complétée par les enseignants à la rentrée.



BAFA

**Du 22/06/2026 au 29/06/2026
et du 29/06/2026 au 01/07/2026**

Coupon à remettre au Professeur Principal le jour de la rentrée.

☞ Cette proposition ne concerne que les élèves intéressés par la formation BAFA et ayant 16 ans le 21/06/2026.

Mme/M. :

Responsable légal de l'élève :

Informe le lycée St Martin que son enfant **est intéressé par le stage BAFA et aura 16 ans le 21/06/2026.**

N.B. : Ce coupon ne vaut pas engagement, mais nous permet d'anticiper une organisation.

Le Signature,



STAGE ENVISAGÉ

Diplôme préparé :

Elève

Nom : Prénom : Né(e) :

Dates du stage :

Nom du Professeur référent :

Lieu de stage

Raison Sociale :

Adresse :

C.P. : Ville :

Tél. : E-mail : @

Numéro d'employeur MSA/URSAAF :
(si l'entreprise n'est pas déjà connue par le lycée)

Nom du référent de l'élève stagiaire :

Services où le (la) stagiaire sera accueilli(e) :
.....

Temps de travail **minimum** 32 heures par semaine. (Voir réglementation au verso)

Horaires du (de la) stagiaire

- LUNDI :
- MARDI :
- MERCREDI :
- JEUDI :
- VENDREDI :
- SAMEDI :

Entreprise

Date :

Cachet et signature

Accord Établissement scolaire



Règlementation

		14 ANS	15 ANS	16 ANS	18 ANS	REGIME DROIT COMMUN
Durée du travail maximale autorisée						
Durée hebdomadaire	Travail interdit en entreprise	32H	35H	35H		35H
Durée journalière		8H		8H		10H
Amplitude de la journée de travail		6H – 20H		6H – 22H		13H
Repos quotidien		14H		12H		11H ou 9H
Pauses		30 mn toutes les 4h30				20mn toutes les 6h00
Repos hebdomadaire		2 jours consécutifs dont le dimanche		2 jours consécutifs dont le dimanche		Dimanche
Travail de nuit		Interdit entre 20h et 6h		Interdit entre 22h et 6h		Règlementé sur dérogation

Travail interdit les jours fériés pour tout stagiaire mineur.

INFORMATION

Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, les stages sont rémunérés.

Les entreprises n'auront pas à prendre en charge ce financement.



Information aux nouvelles familles

EcoleDirecte



➤ Espace Ecole Directe

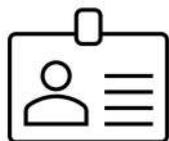
Vous avez reçu par mail, il y a quelques semaines, vos codes d'accès provisoires à l'espace Famille du site Ecole Directe (*vérifiez vos mails indésirables*).

Nous vous conseillons de vous connecter très rapidement, si ce n'est déjà fait, afin d'activer vos codes d'accès définitifs.

Les codes de votre enfant lui seront communiqués le jour de la rentrée par son Professeur Principal.



*Les codes Ecole Directe des Parents sont différents des codes élèves. Il est **très important que chacun utilise les codes qui lui sont attribués.***



➤ Carte magnétique

Votre enfant se verra attribuer une carte magnétique le jour de la rentrée. Cette carte lui servira **pour le passage au self, pour les photocopies et pour les impressions** au sein de l'établissement dans tous les cas.



Cette carte durera tout le temps de sa scolarité dans l'établissement. Il devra la garder d'une année sur l'autre. **En cas de perte, elle sera refacturée 10 €.**



➤ Règlement du Self

Votre enfant est inscrit sous le régime de la demi-pension ou de l'externat.

Le paiement sécurisé des repas s'effectue par carte bancaire depuis votre **Espace Famille**, sur votre compte **Ecole Directe***. Le prix d'un repas s'élève à 5€95.

A chaque repas, votre enfant passera sa carte, et son repas sera décompté de votre panier le lendemain.

Vous pourrez faire une demande de repas exceptionnel (si externe) ou d'absence exceptionnelle (si demi-pensionnaire) directement depuis votre espace famille Ecole Directe.



Attention, toute demande de changement doit être effectuée 48h avant.

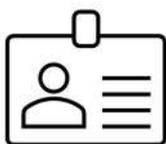
Information aux familles d'élèves déjà scolarisés au lycée St Martin

EcoleDirecte



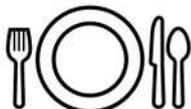
➤ Espace Ecole Directe

Vous conservez d'une année sur l'autre vos codes Parents et vos codes Elèves.



➤ Carte magnétique

Votre enfant doit venir avec **la carte qui lui a été attribuée l'an dernier**. En cas de perte, il doit se signaler au secrétariat, et elle lui sera refacturée 10 €.



➤ Rappel du règlement du Self

Votre enfant est inscrit sous le régime de la demi-pension ou de l'externat.

Le paiement sécurisé des repas s'effectue par carte bancaire depuis votre **Espace Famille**, sur votre compte **Ecole Directe***. Le prix d'un repas s'élève à 5€95.

A chaque repas, votre enfant passera sa carte, et son repas sera décompté de votre panier le lendemain.

Vous pourrez faire une demande de repas exceptionnel (si externe) ou d'absence exceptionnelle (si demi-pensionnaire) directement depuis votre espace famille.



Attention, toute demande de changement doit être effectuée 48h avant.